

Centre Hospitalier de Sens

Direction achats logistique travaux
Téléphone : **03 86 86 10 42**

25PI02 REGLEMENT DE LA CONSULTATION

*APPEL D'OFFRES OUVERT
En application du Code de la Commande Publique*

SERVICE DE PREFINANCEMENT DE LA T2A

La réponse électronique est obligatoire pour cette consultation
La signature électronique n'est pas exigée pour le dépôt de l'offre

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 30/05/2025 12 :00

SOMMAIRE

TITRE I - DISPOSITIONS GENERALES DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ	3
ARTICLE 2 - PROCEDURE	3
ARTICLE 3 - ALLOTISSEMENT	3
ARTICLE 4 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
4.1. PRESENTATION DE LA CANDIDATURE.....	3
4.2. VARIANTE.....	4
4.3. NEGOCIATION.....	4
4.4. QUESTIONS COMPLEMENTAIRES EN COURS DE CONSULTATION	4
4.5. MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION.....	4
4.6. ECHANGE AVEC L'ACHETEUR JUSQU'A LA NOTIFICATION DU MARCHÉ ACHEVEMENT DE LA PROCEDURE	JUSQU'A 4
4.7. PARTICIPATION D'UN CANDIDAT A PLUSIEURS OFFRES.....	4
ARTICLE 5 - REMISE DES DOSSIERS ET DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	4
5.1. REMISE DES DOSSIERS	5
5.2. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	5
TITRE II - DISPOSITIONS RELATIVES AUX OFFRES	6
ARTICLE 6 - CONTENU DES OFFRES	6
6.1. GENERALITES	6
6.2. CANDIDATURE ET DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE CANDIDAT	7
6.3. DOCUMENTS DE L'OFFRE.....	9
ARTICLE 7 - ACHEMINEMENT DES OFFRES.....	9
7.1. TRANSMISSION DES OFFRES AU FORMAT PAPIER.....	9
7.2. TRANSMISSION DES OFFRES PAR VOIE DEMATERIALISEE	9
ARTICLE 8 - JUGEMENT DES CANDIDATURES/OFFRES	12
ARTICLE 9 - INFORMATIONS DES CANDIDATS.....	13

TITRE I - DISPOSITIONS GENERALES DE LA CONSULTATION

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation ayant pour objet un service de préfinancement de la T2A à destination de **l'Hôpital de Sens**. Ce service a vocation à préfinancer les créances détenues par **l'Hôpital de Sens** sur l'Assurance maladie.

Le présent marché fixe le cadre des conditions générales, financières et opérationnelles, du service de préfinancement des recettes de T2A. Ce cadre sera décliné dans un contrat d'affacturage aux fins de définir les modalités de financement et de fonctionnement.

ARTICLE 2 - PROCEDURE

La procédure de passation du présent marché est un appel d'offres au sens de l'article L2124-2 de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique.

Elle est soumise aux dispositions de l'article R2124-2 du Code de la Commande Publique.

Le présent marché est constitué d'un lot unique.

ARTICLE 3 - ALLOTISSEMENT

ARTICLE 4 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

4.1. PRESENTATION DE LA CANDIDATURE

Les candidats peuvent présenter une offre en qualité de candidats individuels et/ou en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Le groupement est un groupement d'entreprises conjointes avec désignation d'un mandataire commun.

Le mandataire commun sera solidaire. Il devra donc posséder toutes les capacités techniques et financières pour assurer la responsabilité d'un tel engagement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

4.2. VARIANTE

Des variantes sont admises s'agissant des modalités de préfinancement stipulées à l'article 3 du CCTP.

4.3. NEGOCIATION

Aucune négociation n'est prévue pour la présente consultation.

4.4. QUESTIONS COMPLEMENTAIRES EN COURS DE CONSULTATION

D'éventuelles questions administratives et techniques peuvent être posées par les candidats. Elles sont exclusivement posées **sur la plateforme place <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>**

Ces questions peuvent être posées par les candidats **au plus tard huit jours** calendaires avant la date limite de réception des offres.

Les réponses seront envoyées à l'ensemble des candidats par le biais de l'adresse d'identification indiquée sur la plateforme.

4.5. MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard **six jours** calendaires avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4.6. ECHANGE AVEC L'ACHETEUR JUSQU'A LA NOTIFICATION DU MARCHE JUSQU'A ACHEVEMENT DE LA PROCEDURE

Tous les échanges d'ordre administratif avec l'acheteur durant la consultation et après la remise des candidatures/offres jusqu'à la notification/achèvement de la procédure se font uniquement via le profil dématérialisé de l'acheteur. <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

S'agissant de renseignements d'ordre technique, les candidats pourront poser les questions sur la plateforme.

4.7. PARTICIPATION D'UN CANDIDAT A PLUSIEURS OFFRES

Il est interdit aux candidats de présenter pour ce marché plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

ARTICLE 5 - REMISE DES DOSSIERS ET DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

5.1. REMISE DES DOSSIERS

Le dossier est constitué des documents suivants :

- Le présent Règlement de Consultation (RC) auxquels sont joints les annexes :
- le Cahier des Clauses Administratives particulières (CCAP) accompagné le cas échéant du formulaire de déclaration de sous-traitance
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes :
 - Le fichier Excel de validation des données par l'ATIH
 - l'arrêté de versement T2A n° **ARS-BFC-DOSA-2024-2047** concernant l'activité du mois de septembre 2024 et notifié à la date du 20 novembre 2024 figurant en annexe.
 - L'état de paiement T2A
- L'acte d'engagement (AE) à compléter, dater et signer. Dans ce cas le CCAP fait office d'AE

Le dossier esgt à retirer sur la plateforme PLACE <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique ou papier n'est autorisée.

5.2. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 130 jours décomptés à partir de la date limite de réception des offres.

TITRE II - DISPOSITIONS RELATIVES AUX OFFRES

ARTICLE 6 - CONTENU DES OFFRES

Les candidats sont invités à lire attentivement les conditions de forme et de transmission des offres, ci-dessous.

6.1. GENERALITES

Le candidat rédigera son offre uniquement en langue française et en Euro, et conformément au descriptif de la prestation telle que définie dans les cahiers des charges.

6.2. CANDIDATURE ET DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE CANDIDAT

A savoir : Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces ci-dessous relatives à cet intervenant. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché, en remplissant le cas échéant l'annexe de l'acte d'engagement relative à la sous-traitance.

6.2.1. Candidature par le DUME

→ Le **Document unique de marché européen (DUME)** est un formulaire par lequel les entreprises candidates à un marché public déclarent leurs capacités et leur aptitude pour participer à une procédure de marché public.

→ Le **DUME** est une déclaration sur l'honneur d'un opérateur économique, sur son aptitude et ses capacités pour participer à une procédure de marché public. Le **DUME** se substitue aux formulaires DC1, DC2, DC4 et attestations sociales, fiscales.

Seul le candidat retenu fournira les certificats normalement demandés comme preuves.



CANDIDATURE via le formulaire de candidature DUME
<input type="checkbox"/> FORMULAIRE DE CANDIDATURE DEMATERIALISEE DUME (comportant les renseignements relatifs à la forme de la candidature, au pouvoir du signataire, au chiffre d'affaires, aux effectifs du candidat)
<input type="checkbox"/> REFERENCES DU CANDIDAT : <ul style="list-style-type: none">✓ Exécutées au cours des 3 dernières années✓ Indiquant le montant✓ Indiquant la date✓ Indiquant le destinataire (public ou privé)
<input type="checkbox"/> CAPACITE TECHNIQUE DU CANDIDAT

6.2.2. Candidature **classique**

- Une lettre de candidature dûment complétée **FORMULAIRE DC1**

Téléchargeable sur :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>

- Une déclaration du candidat **FORMULAIRE DC2**

téléchargeable sur :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>

Cette déclaration dûment renseignée notamment la rubrique D sur le chiffre d'affaires devra être complétée par :

Copie du ou des jugements en cas de redressement judiciaire

Copie des documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la candidature et ce à hauteur de l'opération considérée.

En cas de groupement, copie du pouvoir du mandataire

Déclaration sur l'honneur que le candidat ne fait pas l'objet d'une des exclusions prévue aux articles L2141-1 à L2141-5 du Code de la Commande Publique

REFERENCES DU CANDIDAT

- ✓ Exécutées au cours des 3 dernières années
- ✓ Indiquant le montant
- ✓ Indiquant la date
- ✓ Indiquant le destinataire (public ou privé)

- CAPACITE TECHNIQUE** pour répondre au marché :

Qualifications de l'entreprise, qualifications des personnels d'intervention etc.

Les justificatifs doivent avoir des dates de validité ne dépassant pas les dates d'exécution du marché

- DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE EN CAS DE DECLARATION A LA NOTIFICATION DU MARC**

- ASSURANCE SUR RISQUES PROFESSIONNELS et DECENNALE**

6.3. DOCUMENTS DE L'OFFRE

DOCUMENTS A FOURNIR AU TITRE DE L'OFFRE

Il est impératif de fournir un dossier complet, entièrement conforme aux exigences du règlement et du dossier de consultation.

-

Un document incomplet ou modifié rend l'offre irrégulière au sens de l'article L2152-2 du Code de la Commande Publique. De même, l'absence, la modification non autorisée ou le non-respect des exigences de forme (nombre de pages, format imposé etc.) d'un document devant être remis au titre de l'offre, a pour conséquence de rendre l'offre irrégulière.

Le Règlement de Consultation valant l'acte d'engagement renseigné intégralement, par la personne ayant le pouvoir d'engager la société en termes de marchés publics ou le mandataire du groupement

✓ *En cas de sous-traitance : fournir en annexe un formulaire DC4 complété, daté et signé*

✓ *En cas de groupement : fournir en annexe la répartition détaillée et le montant correspondant aux prestations de chacun des membres*

La proposition tarifaire du candidat

UN MEMOIRE TECHNIQUE EXPOSANT LES DIFFERENTS ELEMENTS DE L'OFFRE ET LES MODALITES D'EXECUTION DE LA PRESTATION OBJET DU MARCHE

Dans l'éventualité où la société envisagerait une sous-traitance pour une partie de la prestation :

- **Détail des prestations sous traitées avec le nom du sous-traitant**

Il est précisé que les offres irrégulières, inappropriées, inacceptables ou anormalement basses seront évaluées puis régularisées ou éliminées conformément aux articles R2152-1 à R2152-5 du Code de la Commande Publique

ARTICLE 7 - ACHEMINEMENT DES OFFRES

7.1. TRANSMISSION DES OFFRES AU FORMAT PAPIER

La transmission des offres au format papier n'est pas autorisée pour cette consultation.

7.2. TRANSMISSION DES OFFRES PAR VOIE DEMATERIALISEE

Le dépôt des réponses se fait uniquement sur la plateforme dématérialisée :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Tout dépôt sur un autre site est nul et non avenu.

En déposant une offre sur le profil acheteur de **l'Hôpital de Sens**, les candidats individuels peuvent renseigner les aspects administratifs de la candidature sur la base de leur seul numéro SIRET conformément à l'article « *Candidature par le DUME* » du présent document.

7.2.1. Actions et recommandations préalables

Prérequis techniques :

Préalablement au dépôt d'offre, il appartient aux candidats de vérifier la conformité de leurs moyens matériels aux prérequis techniques.

Les candidats n'ayant pu déposer d'offre dans les délais prévus au présent règlement de la consultation ne pourront se prévaloir d'une quelconque difficulté technique liée à la configuration de leurs moyens matériels.

La réponse électronique suppose une préalable inscription des candidats sur AWS-Achat

(renseignements demandés : notamment SIRET, mail, entreprise, etc.).

Ce compte servira pour toutes les phases d'échanges avec les candidats.

Formats de fichiers préconisés : .doc / .rtf. / .pdf / .xls ou tableur / image : JPEG ou TIFF CCIT groupe IV (format volumineux).

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", les formats vidéo ;
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros" ;
- faire en sorte que l'offre ne soit pas trop volumineuse (< 100 Mo) ;

Pour pouvoir faire une offre électronique, le candidat doit s'assurer de répondre aux prérequis de la plateforme.

Les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Sécurité

Tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l'anti-virus, à charge du candidat. Les offres contenant des virus feront l'objet d'un archivage de sécurité par l'acheteur. Ces offres seront donc réputées n'avoir jamais été reçues et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Il en va de même en cas de copie de sauvegarde elle-même infectée.

L'acheteur ne procédera à aucune réparation en cas de détection de virus.

7.2.2. Dépôt de la réponse

Pour transmettre la réponse électronique, il suffit :

- Après avoir réalisé les actions préalables, d'accéder à la consultation en se connectant directement sur la plateforme:

<https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

- Après s'être identifié sur la plateforme, de cliquer sur :
 - « **DUME** » pour compléter le formulaire de candidature DUME, puis « Valider ces informations » et enfin de charger les documents demandés.
 - « **Candidature classique** » pour transmettre un pli dématérialisé
- Après avoir accepté les conditions d'utilisation, et téléchargé les pièces, un mail de confirmation sera envoyé.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

La remise d'une offre par courriel est prohibée.

En cas de plusieurs envois successifs d'une offre par un candidat seule la dernière offre sera ouverte. L'horodatage des plis par la plateforme de l'acheteur permet l'élimination des plis précédemment déposés.

7.2.3. Copie de sauvegarde

Pas de copie de sauvegarde, le dépôt sur la plateforme est suffisant <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

7.2.4. Signature électronique

La signature électronique n'est pas obligatoire au moment du dépôt de l'offre mais recommandée. Le candidat qui a choisi de ne pas signer au moment du dépôt de l'offre devra, s'il est retenu, signer avant notification du marché.

La signature d'un fichier zippé, n'emporte pas signature des documents qui y sont contenus.

Pour réaliser la signature électronique d'un marché il faut disposer :

- d'un certificat de signature électronique conforme au règlement n°910/2014 dit « eIDAS »
- d'un outil de signature pour apposer la signature via le certificat sur le fichier souhaité.

Le certificat utilisé par le candidat ne doit pas être révoqué ou être arrivé à expiration à la date de signature. Il doit être établi au nom de la personne physique habilitée à engager la société. Une délégation de pouvoir doit être produite avec les éléments de l'offre le cas échéant.

L'obtention du certificat est payante auprès des organismes certificateurs et peut demander un délai variable. En conséquence, les candidats sont invités à obtenir le certificat bien avant la date limite de réception des offres, car l'obtention d'un certificat électronique peut prendre plusieurs jours. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Le certificat utilisé doit figurer sur la liste européenne (arrêté du 12 avril 2018). Une liste française produite par l'ANSSI liste les certificats :

<https://www.ssi.gouv.fr/administration/visa-de-securite/visas-de-securite-le-catalogue/>

L'offre de l'attributaire sera rematérialisée pour signature.

ARTICLE 8 - JUGEMENT DES CANDIDATURES/OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Dans le choix des offres, il sera tenu compte des critères suivants et de leurs pondérations.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le CCP valant acte d'engagement, prévaudront sur toutes autres données.

Critère 1 – Prix et modalités financières (taux de financement, commission de gestion, fonds de garantie...) : 80 %

Critère 2 – Valeur technique (qualité, expérience du candidat, fonctionnalités de la plateforme d'échanges informatique, réactivité/disponibilité) : 20 %

Méthodologie d'appréciation des critères

La méthode d'analyse des critères s'apprécie comme suit :

→ Critère n° 1 – Prix de l'offre

La note maximum sera attribuée au candidat qui présente la solution la moins chère. La note est égale à : coefficient de pondération x 100.

Les autres offres seront affectées d'un coefficient inversement proportionnel à l'écart de prix avec l'offre moins disante.

→ Critère n° 2 – Valeur technique

La valeur technique de l'offre sera évaluée à partir du mémoire technique remis par le candidat.

Exposé du nombre de points attribués par sous critères

Exposé de la méthode d'attribution des points

- pas satisfaisant	: 0.5
- moyennement satisfaisant	1
- satisfaisant	: 1.5
- très satisfaisant	2

L'évaluation sur le critère n° 2 sera ramenée à un nombre de points correspondant au coefficient de pondération x 100.

Les critères susmentionnés seront jugés à l'ouverture des offres.

ARTICLE 9 - INFORMATIONS DES CANDIDATS

Les candidats non retenus seront avisés par lettre de l'acheteur conformément à la réglementation des Marchés Publics.